



**COMPTE- RENDU N° 2011/10**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 DECEMBRE 2011**

<b>Séance du : Mardi 20 décembre 2011</b> Date d’Affichage du compte-rendu : 23/12/2011	L’an deux mille onze, le 20 décembre à 20 h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué en séance ordinaire par convocations individuelles expédiées le vendredi 16 décembre, s’est réuni à l’Hôtel de Ville, Salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Le Maire.
<b>Nombre de Conseillers :</b>  ☞ En exercice : 22  ☞ Présents : 15 ☞ Absents excusés : 7	Monsieur Gabriel DAUBE, Maire, Madame Marie-Hélène LAMY, Odile DUCREY, Pierre SAUVAGE et Alain BARRE, Adjoints. <u>Mesdames</u> Isabelle LEVOY, Monique LEBRUN, Michèle SUCCOJA, Françoise DESHEULLES, Conseillères. <u>Messieurs</u> Bertrand LEBOUTEILLER, Jérôme LECONTE, Bernard LE GRANDOIS, Bernard JEANNE, Guy PAREY, Marc FEDINI, Conseillers.  <u>Absents excusés</u> : Mesdames Marie- Line MARIE, Alexandra BELHAIRE, Murielle ETIENNE, Messieurs Florent DELAROQUE, Hervé LENORMAND, Jean VASSELIN (procuration à Mr le Maire), Denis LENESLEY (procuration à Mr SAUVAGE),
<b>Secrétaire de Séance :</b>	Mme Marie- Hélène LAMY

**ORDRE DU JOUR :**

Approbation du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 novembre 2011

**1. FINANCES LOCALES**

Code 7.1. Décisions budgétaires

Décision modificative n°11/2011 du Budget ville  
Participation scolaire pour les enfants scolarisés en classe de CLIS  
Provision pour charges de fonctionnement

**2. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEME**

Code 8.8 Environnement

2.1 Rapport annuel du Maire sur l’eau et l’assainissement  
  
2.2 Arrêt du projet de PLU et bilan de la concertation

**3. DOMAINE ET PATRIMOINE**

3.2 Aliénations

Vente de la maison 10 rue François LECONTE

Approbation du procès verbal de la séance du Conseil du 28 novembre 2011 à l'unanimité. Il est précisé que la question suivante fut soulevée au moment de l'approbation du procès verbal : il a été demandé si le point concernant le classement des voiries devait repasser à une séance ultérieure du conseil, après passage en Commission Travaux. Monsieur le Maire précise que le classement des voiries dans le domaine public communal a été adopté à l'unanimité du conseil du 28 novembre.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de ses délégations, les décisions suivantes ont été prises :

- n°2011/46 : Passation d'une convention de mise à disposition de l'ancienne maison de repos de VAUDRIMESNIL avec les associations suivantes :
  - Périers Cyclisme
  - Croix Rouge Française
  - Périers Théâtre
  - Générations Futures
  - Les Chiques de Pris
- n°2011/47 : Passation d'un contrat d'abonnement à l'assistance juridique qui annule et remplace le contrat actuel avec la société SVP. Ce nouveau contrat prend effet au 1<sup>er</sup> octobre 2011, pour une durée de 3 ans ferme au même montant mensuel, soit 240 € HT, soit 287,04 € TTC (non révisable).
- n°2011/48 : Passation d'un avenant n°2 au marché public n°5/2009, relatif à une étude globale d'aménagement de la ville de Périers et la transformation du POS en PLU, passé avec le Groupement AFCE- NIS pour un montant de 8 800 € HT, soit 10 524,80 € TTC.
- n°2011/49 : Passation d'un marché STATEP 1 pour le suivi et l'autosurveillance des épandages des boues de la station d'épuration de Périers, avec la société SAUR SAS (78312 MAUREPAS) pour une durée globale de 4 ans, prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Le montant global annuel du marché est de 1 911 € HT, soit 2 285, 56 € TTC.
- n°2011/49 bis : Passation d'un avenant n°3 au marché public n°5/2009, relatif à une étude globale d'aménagement de la ville de Périers et la transformation du POS en PLU, passé avec le Groupement AFCE- NIS. Au terme de cet avenant, il est convenu que les prestations des co- contractants seront réglées sur des comptes différents et non sur le compte commun au groupement.
- n°2011/50 : Passation d'un contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne avec les caractéristiques suivantes :
  - ✓ Prêt à taux fixe
  - ✓ Montant : 180 000 €
  - ✓ Durée : 15 ans
  - ✓ Périodicité annuelle
  - ✓ Taux : 4,56 %
  - ✓ Point de départ d'amortissement : 1<sup>er</sup> juin 2012

- n°2011/51 : Passation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit du garage à vélo, situé Espace Fernand HERVIEU, à l'association Manche Promotion Piste, prenant effet au 1<sup>er</sup> juin 2011.
- n°2011/52 : Passation d'un avenant n°1 au marché public relatif à la viabilité du lotissement « La Victoire », lot n°C2 : Energie Electrique- Eclairage Public- PTT, avec l'entreprise SARLEC modifiant la masse des travaux, entraînant une diminution du montant du marché de 350,85 € HT et ramenant celui-ci à 59 285 € HT, soit 70 904,86 € TTC.
- n°2011/53 : Passation d'un avenant n°1 au marché public relatif à la viabilité du lotissement « La Colline », lot C1 Energie Electrique- Eclairage Public- PTT avec l'entreprise SARLEC modifiant la masse des travaux, entraînant une diminution du montant du marché de 11 868,25 € HT et ramenant celui-ci à 63 294,45 € HT, soit 75 700,16 € TTC.
- n°2011/54 : Passation d'un avenant n°1 au marché public DEM. 1 relatif à la démolition de la salle de spectacle, avec l'entreprise LECLER DEMOLITION modifiant la masse des travaux et entraînant une augmentation du montant du marché de 12 350 € HT et portant celui-ci à 71 500 € HT, soit 85 514 € TTC.
- n°2011/55 : Passation d'un avenant n°1 au marché public ACB.1 relatif à la maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du cœur de bourg, avec le cabinet N.I.S fixant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à 151 604, 53 € HT.

- D/2011/1 Déplacement de la chaufferie gaz du théâtre vers la sous station de l'hôtel de ville pour démolition du complexe civique  
ENT FOUCHARD  
31 372,06€ HT SOIT 37 520,98€ TTC
- D/2011/2 Travaux raccordement gaz pour la cuisine du centre civique.  
ENT FOUCHARD  
534,39€ HT SOIT 639,13€ TTC
- D/2011/3 Panneaux temporaire service technique ENT LACROIX  
2041,65 €HT SOIT 2409,91 €HT
- D/2011/4 Barrières sécurité service technique ENT AXIMUM  
1610 €HT SOIT 1925,56 €TTC
- D/2011/5 Barrières de chantier service technique ENT SIGNATURE  
361,80 €HT SOIT 432,71 €TTC
- D/2011/6 Pare ballons terrain de Foot ENT Sport et Développement Urbain  
11404 €HT SOIT 13639,18 €TTC

D/2011/7 Fourniture et pose d'un bardage et de portes- Gymnase-  
ENT.CMA 13196,50€ HT SOIT 15 783,01€ TTC

D/2011/8 Fourniture et pose portes tennis et centre civique -  
entreprise: SARL TOIT ET BOIS- 5 026,42€

D/2011/9 renouvellement contrat abonnement PREVISIO (service interactif de  
prospective financière)-société Adelyce-1 532,65€ TTC

D/2011/10 Passation d'un contrat d'abonnement à l'assistance juridique qui annule  
et remplace le contrat actuel avec la société SVP. Ce nouveau contrat  
prend effet au 1<sup>er</sup> octobre 2011, pour une durée de 3 ans ferme au même  
montant mensuel, soit 240 € HT, soit 287,04 € TTC (non révisable).

**2011.11.130 Décision modificative globale n°12/2011 du Budget ville**

Code Nomenclature : 7.1 Décisions budgétaires

**Le Conseil Municipal,**

**Participation scolaire pour un enfant scolarisé en classe de C.L.I.S. :**

Considérant qu'un enfant supplémentaire a été scolarisé en classe de C.L.I.S, soit une participation supplémentaire de 498 €,

**Provision pour charges de fonctionnement**

Considérant qu'il convient de retracer la provision de type semi budgétaire autorisée par le conseil municipal,

**Acquisition d'un logiciel et deux disques durs pour sauvegarder les données du serveur**

Considérant que le conseil municipal prend acte de la nécessité d'acquérir un logiciel et deux disques durs pour assurer la sauvegarde des données du serveur pour un montant estimé de 1 100 €,

Au vu des éléments ci- dessus définis, le conseil municipal **après en avoir délibéré,**

**Article unique : AUTORISE** la décision modificative globale n°12/2011 suivante, sachant que la section de fonctionnement a été votée en suréquilibre :

<b>Budget ville</b>	
<b>Section de Fonctionnement :</b>	
Compte 6558 « Autres contributions obligatoires .....	
Compte 6815 « Dotation aux amortissements et aux provisions- Charges de fonctionnement courantes ». ....	+ 498
<b>Section d'investissement :</b>	
Opération 928 « Matériel de bureau et logiciels »- compte 2183 « matériel de bureau et matériel informatique » .....	
Opération 117 « voiries diverses »- Compte 2315 « installations, matériels et outillages techniques » .....	+ 1 100
	- 1 100

**Adopté à l'unanimité**

## 2011.11.131 Constitution d'une provision pour charges de fonctionnement

Code Nomenclature : 7.1 Décisions budgétaires

*Le Directeur Général des Services a opté pour une cessation progressive d'activités aux conditions suivantes :*

*- travail à 100 % du 1/1/2011 au 30/6/2012, soit un an et demi avec une rémunération à 80 %,*

*- travail à 80 % du 1/7/2012 au 31/12/2012 rémunéré à 80 %,*

*- travail à 60 % du 1/1/2013 jusqu'au départ à la retraite, rémunéré à 70 % dont 10 % pris en charge par le FCCPA (Fonds de compensation de la cessation progressive d'activité)*

*Le temps de travail épargné du 1/1/2011 au 30/6/2012 correspond à une rémunération à 60 % pendant une période de six mois avec les 10 % en plus de FCCPA.*

*Afin de ne pas alourdir le budget communal sur l'exercice où ce traitement sera versé, Mr le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la constitution d'une provision pour charges de fonctionnement.*

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, le décret du 27 décembre 2005 organisant le régime des provisions,

VU, l'instruction comptable M14,

**Après en avoir délibéré,**

**Article 1 : AUTORISE** la constitution d'une provision de type semi budgétaire qui correspond à la charge de salaire qu'aurait dû supporter l'exercice 2011 et 2012, du fait d'un temps de travail à 100 % de l'agent.

**Article 2 : PREND ACTE** que cette provision se fait par le débit du compte 6815 –Dotation aux amortissements et aux provisions – Charges de fonctionnement courantes et le crédit du compte 15 non budgétaire.

Sur l'exercice budgétaire correspondant à la charge réelle, le compte 15 sera débité et le compte budgétaire 7815 – Reprise sur provision sera crédité.

**Article 3 : DIT** que le crédit est prévu au Budget (Décision modificative n°12/2011 du Budget ville).

**Adopté à l'unanimité**

## 2011.11.132 Rapport annuel du Maire sur l'eau et l'assainissement exercice 2010

Code Nomenclature : 8.8 Environnement

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales, qui impose au Maire de présenter au Conseil Municipal tous les ans un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Il en est de même pour le service public d'assainissement. Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur ce rapport en émettant un avis.

VU, les rapports d'exploitation du service de l'eau et de l'assainissement concernant l'exercice 2010 présentés par Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré,**

**Article unique :** EMET un avis favorable aux rapports d'exploitation du service de l'eau et de l'assainissement concernant l'exercice 2010.

**Adopté à l'unanimité**

**2011.11.133 Arrêt du projet de plan local d'urbanisme et bilan de la concertation**

Code Nomenclature : 2.1 Documents d'urbanisme

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le projet de plan local d'urbanisme n'est pas encore terminé,

**Après en avoir délibéré,**

**Article unique :** REPORTE ce point à une séance ultérieure.

**Adopté à l'unanimité**

**2011.11.134 Vente de la maison située 10 rue François LECONTE à Périers**

Code Nomenclature : 3.2 Aliénations

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, la délibération n°2011/10/105 du 10 octobre 2011, par laquelle le conseil municipal a autorisé la mise en vente de la maison située 10 rue François LECONTE à Périers aux conditions suivantes : prix de vente de 80 000 €, avec une négociation de plus ou moins 10%.

VU, l'avis du service des domaines en date du 5 août 2011,

**Après en avoir délibéré,**

**Article unique :** AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente aux conditions ci-dessus définies.

**Adopté à l'unanimité**

Fait à Périers, le 23 décembre 2011,

Le Maire,

Gabriel DAUBE